

ASSEMBLEE NATIONALE

Troisième législature



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ROCH MARC CHRISTIAN KABORE, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE A L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME SESSION PARLEMENTAIRE
ORDINAIRE DE L'ANNEE 2007 DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Ouagadougou, le 26 septembre 2007

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel

Madame et Messieurs les Présidents d'institution

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement

Excellences Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines

Mesdames et Messieurs les députés

Mesdames et Messieurs les membres des délégations étrangères

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

L'ouverture cet après midi de la session budgétaire 2007 coïncide avec la rentrée solennelle de la quatrième législature de la IV^e République. L'occasion doit être saisie, pour rendre un vibrant hommage au peuple burkinabè qui consolide chaque jour son expérience et les institutions démocratiques dont il s'est doté depuis le 2 juin 1991, date à laquelle il a adopté par référendum la Constitution de la IV^e République.

C'est pour honorer le peuple burkinabè, à travers sa Représentation nationale que des Présidents d'assemblée nationale sœur et amie ont effectué le déplacement de Ouagadougou pour assister à cette rentrée solennelle de notre auguste Assemblée.

Je vous invite à reconnaître dans cet hémicycle :

- Monsieur Guy NZOUBA N'DAMA, Président de l'Assemblée nationale gabonaise, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- Monsieur Mathurin COFFI NAGO, Président de l'Assemblée nationale du Bénin ;
- Monsieur Macky SALL, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal ;
- Monsieur Malik Alhassane YAKUBU, 2^e Vice Président de l'Assemblée nationale du Ghana

Monsieur le Premier ministre

Chers collègues Présidents

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

On ne peut rendre hommage au peuple burkinabè pour son engagement en faveur de la démocratie et de la consolidation des institutions républicaines sans saluer les efforts constants et émérites de la clef de voûte de cet ensemble qu'est le Président du Faso.

Au nom de la Représentation nationale et à mon nom personnel, je lui adresse nos félicitations et encouragements pour son immense contribution aux avancées et succès remarquables de la démocratie dans notre pays.

Je saisis cette occasion pour saluer son engagement personnel en faveur de la paix dans la sous région.

Le 4 juin dernier, il a plu au Président du Faso de nommer aux hautes et exaltantes fonctions de Premier ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO. En votre nom à toutes et à tous, Mesdames et Messieurs les députés, je lui ai adressé mes vœux de santé et réussite pour le plus grand bien de toute la nation.

Au demeurant, je lui sais gré de la visite qu'il m'a rendue le 22 juin, quelques jours à peine après sa nomination. Par cette démarche, il ne s'agissait pas de réaliser l'inédit, mais de donner un signal fort de ce que peut et doit être le dialogue institutionnel dans la courtoisie républicaine.

Je puis vous assurer, Monsieur le Premier Ministre, que dans le respect de la Constitution et des règles du jeu démocratique, vous trouverez auprès de l'Assemblée nationale le soutien et l'appui critique qu'il vous faut pour conduire l'action gouvernementale et mettre en œuvre les bonnes politiques voulues par notre peuple, à travers son choix massif pour le programme présidentiel, « Le progrès continu pour une société d'espérance ».

Permettez-moi, au nom de la Représentation nationale, de réitérer mes chaleureuses félicitations et mes vœux de succès à Monsieur Dé Albert MILLOGO, nommé à la présidence du Conseil constitutionnel conformément à l'article 153 de notre loi fondamentale et qui a été officiellement installé dans ses fonctions hier matin.

Chers collègues députés

Investis de l'onction populaire lors du scrutin du 06 mai dernier, nous avons ainsi mandat du peuple pour siéger à l'Assemblée nationale durant les cinq prochaines années, pour voter la loi, consentir l'impôt et contrôler l'action du Gouvernement.

Nous devons, **chers collègues**, utiliser le prestige que confère l'élection au suffrage universel pour être d'authentiques représentants du peuple, parfaitement en phase avec ses préoccupations quotidiennes.

Membres de l'Assemblée nationale sous la quatrième Législature naissante, notre responsabilité est engagée pour le succès de celle-ci.

C'est pourquoi je renouvelle mes encouragements et mes vœux de santé à chacune et à chacun de vous, afin que dans le respect de la diversité de nos opinions, nous conjuguions nos efforts pour un mandat bien rempli.

Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

En effet, parce qu'elle est l'héritière des précédentes, la quatrième Législature se doit de faire plus et mieux, pour renforcer les traditions démocratiques et parlementaires dans notre pays. C'est pourquoi, les orientations suivantes doivent lui être assignées.

1. Poursuivre l'amélioration de la gouvernance du Parlement. A cet égard, conformément à la Constitution et au règlement de l'Assemblée, il nous faut assurer une gestion transparente et politiquement correcte du Parlement. Une telle ambition suppose d'une part le soutien et la participation des députés, toutes sensibilités confondues ainsi que celle de leurs groupes parlementaires respectifs à la vie et à l'animation du Parlement et de ses organes, et d'autre part le renforcement des capacités de la Commission des Finances et du Budget et de ses membres pour assurer un contrôle efficace de la gestion budgétaire du Parlement.

C'est à ce prix que l'effectivité du contrôle parlementaire sur le Parlement, ses actes ainsi que l'action de ses membres, améliorera la crédibilité souhaitée de l'institution parlementaire.

2. Renforcer le contrôle parlementaire sur l'action gouvernementale. Il s'agit d'inciter et d'encourager les députés à mettre en œuvre les mécanismes de contrôle prévus par la Constitution et le Règlement de l'Assemblée, afin d'obtenir du Gouvernement toutes explications sur sa gestion et sur ses actes.

Cette obligation constitutionnelle doit être assurée par la multiplication des missions d'information, des commissions d'enquête parlementaire et des sorties des députés sur le terrain, dans les régions et les provinces, non seulement pour exercer le nécessaire contrôle de la matérialité des réalisations du gouvernement, mais également pour faire remonter au Parlement les préoccupations des populations à la base.

Comme par le passé, le dialogue avec les organisations de la société civile sera maintenu, en vue de promouvoir les bonnes pratiques démocratiques, tout en veillant à ce que le Parlement demeure le corpus législatif et le lieu par excellence du débat démocratique sur toutes les questions d'intérêt national.

3. Rapprocher le Parlement des citoyens. Devant les exigences citoyennes qui se font de plus en plus précises et pressantes, l'Assemblée nationale doit plus que jamais s'ouvrir au public. La radio parlementaire, véritable instrument de promotion de la citoyenneté sera ouverte aux élus, aux groupes parlementaires, aux commissions générales et au public pour renforcer la transparence du travail parlementaire.

Les émissions radiophoniques et télévisuelles ainsi que les publications sur le Parlement et ses activités, le site Internet, les visites guidées, la participation du public aux plénières contribueront fortement à faire en sorte que les Burkinabè soient en phase avec le débat et le travail parlementaires.

4. Contribuer à une éducation citoyenne à la base, en impliquant les jeunes et les femmes dans l'exercice des responsabilités. La question de l'épanouissement des jeunes ainsi que la promotion de la femme méritent d'être au cœur des préoccupations du Parlement, car, sur ce terrain, se joue une bonne part de l'avenir du pays. Pour ce faire, deux chantiers importants nous interpellent.

D'abord, la mise en place du Parlement des jeunes, en vue d'en faire le creuset de la culture démocratique des générations montantes.

Ensuite, la promotion du genre au Parlement et dans la législation ainsi que l'encouragement de la participation et de la représentation des femmes en politique et dans

les sphères de décision pour réaliser l'équité dans la conduite des affaires publiques au Burkina Faso.

5. Assurer une meilleure connaissance de la place et du rôle du député. La méconnaissance du rôle et de la place du député demeure encore une préoccupation, après plus d'une décennie de vie parlementaire.

En plus du nécessaire travail de rapprochement des élus de leurs électeurs, à travers des actions bien ciblées de communication et de relations publiques, cette ambition peut être poursuivie en agissant dans deux directions : assurer dans l'opinion une bonne perception des missions du député et inviter les députés à adopter une conduite individuelle et collective plus respectueuse de leur statut et de leurs compétences.

6. Promouvoir une diplomatie parlementaire de bon voisinage et une coopération mutuellement avantageuse. Notre Assemblée nationale, se doit de jouer sa partition dans la sphère parlementaire pour non seulement consolider la politique de bon voisinage, de notre pays, mais également contribuer à l'unité des peuples africains.

Pour ce faire, nous devons être actifs dans toutes les organisations parlementaires, et dans les Parlements sous-régionaux, régionaux et internationaux afin d'y tenir notre rang et d'encourager la présence de cadres burkinabè dans la fonction publique parlementaire internationale.

Il vous souviendra, qu'une des originalités de l'accord de don que nous avons signé avec l'ACBF, est la création d'une filière de formation d'agents parlementaires.

Dans ce sens, il me plaît de porter à votre connaissance qu'un cycle de formation des agents de la fonction publique parlementaire sera bientôt créé à Ouagadougou et ouvert aux Parlements de tous les pays qui souhaitent comme nous continuer à agir dans la durée, tout en restant performant.

7. Enfin, développer une culture de résultats au sein de l'administration parlementaire. C'est une exigence de responsabilité et d'efficacité qui veut que les agents commis aux missions de service public les remplissent avec dévouement et professionnalisme, tout en assurant un niveau de satisfaction élevé des usagers.

C'est pourquoi la présente Législature doit poursuivre la formation des personnels à travers les plans de formation calibrés sur plusieurs années et en fonction des besoins prévisionnels du Parlement.

Il nous faut assurer l'évaluation des agents, conformément aux dispositions pertinentes des arrêtés d'application de la résolution portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique parlementaire.

En outre, il nous faut sécuriser les emplois par la reconnaissance d'une fonction publique parlementaire dont les cotisations sociales des agents seraient éligibles à la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO). L'autonomie administrative et financière dont jouit le Parlement n'a de raison d'être que lorsqu'elle permet de renforcer l'unité et la force de l'Etat, employeur unique et exclusif de tous les agents publics.

Monsieur le Premier ministre

Distingués collègues Présidents

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

La rentrée solennelle de la quatrième Législature ne saurait éclipser la nature budgétaire de la présente session. Loin s'en faut.

Elle lui donne plutôt un relief particulier qui n'échappe pas à la vigilance des nouveaux députés dont c'est pourtant le baptême de feu, après l'initiation lors de la session extraordinaire du 16 au 31 juillet et la formation dispensée à leur intention du 1^{er} au 04 août dernier.

Comme outil de gestion et traduction chiffrée de la politique gouvernementale pour l'année 2008 à venir, la loi de finances 2008 éclaire mieux que tout autre texte, la projection de la trajectoire du Gouvernement pour l'année considérée.

Conformément à une pratique établie depuis le début de la IV^e République, le Gouvernement a déposé dans les délais constitutionnels, le projet portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Gestion 2008, sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Volonté de traduire dans les faits les actions de développement résultant de la mise en œuvre du Programme présidentiel, le budget 2008 s'élabore dans un contexte marqué entres autres par la chute des cours du coton, la hausse du prix du pétrole et la persistance de tensions sociopolitiques sous régionales. Il ne traduit pas moins la détermination de maintenir un cadre macro-économique sain, destiné à garantir à notre pays un

développement harmonieux et durable, en vue de la satisfaction des besoins essentiels et vitaux des populations.

L'ambition est de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consistent à réduire le taux de pauvreté à moins de 35% d'ici à 2015 et à atteindre des taux de croissance du revenu réel par habitant d'au moins 4%.

Enfin, la déconcentration de l'exécution budgétaire sera poursuivie et approfondie afin d'assurer une meilleure délégation des crédits, dans la perspective d'un accompagnement plus efficace du processus de décentralisation intégrale du territoire en place depuis les élections municipales du 23 avril 2006.

C'est donc à l'aune de ces critères que les députés sont invités à examiner le projet soumis à leur sanction.

Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames e Messieurs

Quoique session budgétaire, la présente session ne s'épuise pas avec l'adoption de la loi de finances. Dès le 4 octobre prochain, le Premier ministre présentera sa déclaration de politique générale devant la plénière.

Au titre des projets de textes inscrits à l'ordre du jour qui vient d'être adopté à l'instant, figurent entre autres les projets de loi suivants :

- le projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat- Gestion 2008 ;

- le projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention constitutive de l'Autorité du bassin de la Volta ;

- le projet de loi portant deuxième loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2007 ;

- le projet de loi portant création des tribunaux de Grande instance de Djibo, Nouna, Orodara et de Diébougou ;

- le projet de loi portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso ;
- le projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, gestion 2006 ;
- le projet de loi portant statut de l'agent judiciaire du Trésor (AJT) ;
- 07 autorisations de ratification d'ordonnances prises en vertu des habilitations législatives votées par l'Assemblée nationale.

Des questions au gouvernement et éventuellement d'autres textes déposés dans les délais légaux viendront compléter ce tableau. C'est dire combien cette session budgétaire qui nous conduira à décembre est exigeante et chargée pour les députés.

Monsieur le Premier ministre

Distinguées personnalités

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

Depuis le début de la présente législature, le Parlement a été actif sur le front des activités aux plans national et international.

Ainsi, du 18 au 29 juin, le Parlement a participé à la 13^e Assemblée parlementaire Paritaire ACP/UE en Allemagne.

Du 29 juin au 9 juillet, j'ai conduit la délégation parlementaire burkinabè à la 33^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Libreville, au Gabon.

Du 20 au 25 juillet, une délégation parlementaire a participé à la 11^e Conférence parlementaire afro-arabe à Damas en Syrie.

Du 9 au 25 août, les députés burkinabè membres du CIP/UEMOA ont participé à la 20^e session ordinaire dudit comité à Abidjan.

Au plan national, il convient de noter la réception du don de matériel informatique offert par la coopération taiwanaise, le mercredi 11 juillet 2007 et qui se compose comme suit :

- 121 ordinateurs portables ;
- 72 ordinateurs complets de bureau ;

- 10 scanners et 10 imprimantes laser réseau;
- 5 imprimantes laser couleur et 5 graveurs DVD externe ;
- 10 vidéo projecteurs et 250 clefs USB.

Le don taïwanais comprend également l'installation d'un système WIFI pour une connexion sans fil à Internet à partir des ordinateurs portables, l'installation d'un système de vidéo projecteur dans l'hémicycle ainsi que l'augmentation des capacités des trois serveurs du réseau de l'Assemblée nationale.

Saisissant cette occasion, je voudrais renouveler la gratitude du Parlement aux autorités taiwanaises pour leurs nombreuses sollicitudes à l'endroit du peuple burkinabè.

Comme toute nouvelle législature, celle qui vient de commencer est chargée d'espoir pour une contribution parlementaire appréciée dans la prise en charge des préoccupations des laborieuses populations burkinabè.

C'est le lieu pour moi d'appeler chacune et chacun des députés à être à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres.

Animateurs par excellence de la démocratie, nous devons faire du respect des règles du jeu démocratique une exigence de chaque instant. C'est aussi à ce prix que nous contribuerons efficacement à l'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso, tout en consolidant la culture démocratique.

Dans ce sens, il nous faut nécessairement envisager avec sérénité la relecture du Code électoral pour tenir compte des riches expériences de quinze années de pratique démocratique et d'organisation de scrutins.

Conscients de l'importance de tous ces chantiers que nous devons conduire durant ce mandat, pour la vitalité du Parlement et l'approfondissement continu de la démocratie au Burkina Faso, je souhaite que nous puissions œuvrer ensemble, avec l'aide de tous nos partenaires techniques et financiers, pour poursuivre l'exécution du Plan stratégique de Développement du Parlement (PSDP) 2004-2014, et assurer le succès de la quatrième Législature de la IV^e République.

Monsieur le Premier Ministre

Distingués collègues Présidents

Honorables députés

Mesdames et Messieurs

Des pluies diluviennes, tombées au cours de cette saison hivernale qui se prolonge plus que d'ordinaire, ont occasionné des inondations avec des conséquences dramatiques par endroits. En saluant l'élan de solidarité nationale et internationale qui a permis de venir en aides aux sinistrés, auxquels je tiens à renouveler notre compassion, je présente nos condoléances les plus attristées aux familles de toutes les victimes de ces inondations.

A l'instar des fidèles musulmans du monde entier, la grande famille des musulmans du Burkina Faso a entamé depuis deux semaines le mois du Ramadan. Au nom de la Représentation nationale et au mien propre, je leur souhaite un excellent mois de prières et de grâces, pour couronner leurs efforts et pour promouvoir la paix et la prospérité au Burkina Faso, en Afrique et dans le monde.

Je déclare ouverte la deuxième session parlementaire ordinaire de l'année 2007.

Je vous remercie.